

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2022 – DPAT / T-088

portant interdiction de la circulation routière

VOIE	R.D. 91
P.R.	PR 3+ 810 + 000 au PR 11 + 363
COMMUNES	RECHICOURT LE CHATEAU LANGUIMBERG
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2022</i> • Travaux de réalisation des enduits superficiels entre RECHICOURT LE CHATEAU et le carrefour avec la RD955.
DATES	• Le lundi 18 juillet 2022
SYSTEME D'EXPLOITATION	Coupure et déviation générale de la circulation routière. (Coupure en journée de 6h00 à 16h00)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La signalisation de coupure et de chantier sera à la charge de l'entreprise EIFFAGE INFRASTRUCTURES - Sous contrôle du Département – UTT de SARREBOURG-CHATEAU SALINS • La signalisation de déviation sera à la charge du Département - UTT de SARREBOURG-CHATEAU SALINS

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière sur la RD 91 entre RECHICOURT-LE-CHATEAU et le carrefour avec la RD955.

Des itinéraires de déviation seront mis en place comme suit :

RD91 → RECHICOURT-LE-CHATEAU → RD89 → RD40 → MOUSSEY → RD40 → RD955 → MAIZIERES-LES-VIC → AZOUDANGE → RD955 → RD91

• Et vice versa

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise EIFFAGE INFRASTRUCTURES à Maxeville ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREBOURG – CHATEAU SALINS et aux Maires des Communes de RECHICOURT-LE-CHATEAU, LANGUIMBERG, GONDREXANGE, MOUSSEY, MAIZIERES-LES-VIC, AZOUDANGE, pour information.

METZ, le 12 / 07 / 2022

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2022 – DPAT / T-088

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure

- 1 M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03

- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX

- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant le 6 ° Groupement de C.R.S. à METZ -
B.P. 61083 - 57038 METZ CEDEX

- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1

- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. - 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ

- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

- 1 M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREBOURG – CHATEAU SALINS, pour
exécution en ce qui le concerne

- 6 MM. les Maires des Communes de : RECHICOURT-LE-CHATEAU, LANGUIMBERG,
GONDREXANGE, , MOUSSEY, MAIZIERES-LES-VIC, AZOUDANGE, pour information.
mairie-rechicourt@wanadoo.fr commune.languimberg@laposte.net
maiziereslesvic@wanadoo.f rmairie.moussey@wanadoo.fr commune.azoudange@wanadoo.fr
mairie.gondrexange@wanadoo.fr

Copie transmise pour information :

2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de SARREBOURG – CHATEAU SALINS
+ DPAT/DRM/SDER/CORD57

1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR

1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY

technicien.lorraine@kisio.com

1 M. le Directeur de l'Entreprise EIFFAGE INFRASTRUCTURES – 8, rue Hubert Curien

franck.auchet@eiffage.com

54320 MAXEVILLE

Chrono SDER

METZ, le 12 / 07 / 2022

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT